

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

de

DU PAYS DE POUZAUGES

FONTENAY LE COMTE

N°CC13122201

Séance du 13 décembre 2022

----

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 19/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : FONDS DE CONCOURS A MONTOURNAIS : DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAUX USEES POUR LE PROJET « AGE ET VIE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5214-16.

Madame la Présidente expose que la commune de Montournais a sollicité l'utilisation d'un fonds de concours dans le cadre de travaux de dévoiement du réseau d'eaux usées, nécessaire pour le projet Age et Vie.

Le projet Age et Vie est accompagné par la Communauté de Communes depuis 2019. L'installation sur Montournais est liée à la proximité du Hameau Marguerite Rousseau (prévu initialement sur d'autres communes).

Le projet a été revu à plusieurs reprises sur le volet social.  
Cette implantation a des impacts sur la présence sur le territoire de professionnels de santé.

A la suite des explications données sur le projet, il est proposé la répartition financière suivante :

- Age et Vie prendrait à sa charge la dépose du réseau existant.
- La commune prendrait à sa charge l'abattage des arbres (cet abattage peut se faire en régie avec l'appui ou non des agents communautaires).
- La commune et la Communauté de Communes se répartiraient à 50% la charge des travaux relatifs au réseau :
  - Travaux de réalisation et tranchée et pose de réseaux
  - Réfection de la chaussée en enrobé

CCPP-2022-

Le montant total HT des travaux précités est le suivant : **16 128,40 € HT**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

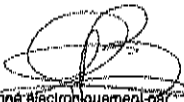
Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

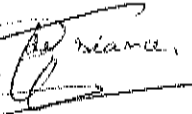
- APPROUVE cette demande de fonds de concours pour la commune de Montournais,
- AUTORISE le versement d'une aide de 8 064 € dans le cadre des travaux de dévoiement du réseau d'eaux usées.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 21/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,  
Claude LUY 

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT  
de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122202

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 13 décembre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 22/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : FRAIS DE MISSION AVANCES PAR LES AGENTS – DEROGATION PONCTUELLE AU MONTANT DES REMBOURSEMENTS PREVUE PAR LE DECRET N°2001-654 DU 19 JUILLET 2001 – ANNEE 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

Madame la Présidente indique que le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixe un montant d'indemnisation forfaitaire pour certains frais de mission avancés par les agents se déplaçant pour les besoins du service. Il en est ainsi des frais d'hébergements plafonnés à 70 euros par nuitée en province, et à 110 euros par nuitée dans Paris intra-muros. Ces montants sont restés figés depuis 2019.

Or, pour les besoins du service, le Responsable du Centre Culturel de l'Echiquier, compte tenu des prix pratiqués dans les hébergements touristiques et hôtels, a avancé plus de frais que les plafonds prévus par la loi, soit un reste à charge de 247,40 euros pour 7 nuitées dans le cadre d'un déplacement sur Avignon du 16 au 22 juillet 2022 (auquel s'ajoutent 35 euros de carte d'accréditation professionnelle pour accéder au Festival), et 160,56 euros pour un déplacement sur Paris du 07 au 09 septembre 2022. Soit un total restant à charge de l'agent de 442,96 euros.

Ledit décret permet cependant de déroger ponctuellement au montant des remboursements prévus par les textes, si l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, par délibération, pour un remboursement forfaitaire plus élevé. Toutefois, cela ne doit pas conduire à rembourser à un agent plus que ce qu'il a réellement dépensé.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées,

Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
Reçu en préfecture le 22/12/2022  
Publié le  
ID : 085-248500464-20221222-CC13122202-DE

CCPP-2022-

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :**

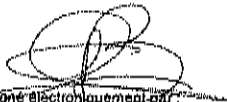
**APPROUVE un remboursement dérogatoire complémentaire de 442,96 euros, auprès du Responsable du Centre Culturel de l'Echiquier, correspondant aux frais de mission restant à charge de l'agent, sur la période du 16 juillet au 09 septembre 2022, après remboursement des frais maximum prévus par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001**

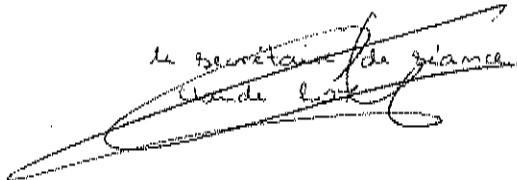
**CHARGE Madame la Présidente de signer toute pièce permettant de procéder à ce remboursement.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

**Certifié exécutoire,**  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 22/12/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 22/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

  
Le secrétaire de séance  
Claude Lort

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ARRONDISSEMENT

DU PAYS DE POUZAUGES

de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122203

Séance du 13 décembre 2022

-----  
L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 22/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : FRAIS DE MISSION AVANCES PAR LES AGENTS - DEROGATION PONCTUELLE AU MONTANT DES REMBOURSEMENTS PREVUE PAR LE DECRET N°2001-654 DU 19 JUILLET 2001 - ANNEES 2023 A 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

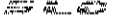
Madame la Présidente indique que le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 permet de déroger ponctuellement, par délibération, au montant des remboursements forfaitaires prévus par les textes, si l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, pour un remboursement forfaitaire plus élevé. Toutefois, cela ne doit pas conduire à rembourser à un agent plus que ce qu'il a réellement dépensé.

Il pourrait ainsi être envisagé, à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 30 juin 2026, d'autoriser le remboursement des frais de missions des agents, au-delà des seuils définis par arrêté ministériel en application du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001, et dans la limite maximale des frais effectivement supportés par l'agent. Ces remboursements complémentaires pourront s'appliquer aux déplacements effectués au titre des formations, de la passation des concours et examens professionnels de la fonction publique, et des autres missions effectuées dans l'intérêt du service.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
Reçu en préfecture le 22/12/2022  
Publié le   
ID : 085-248500464-20221222-CC13122203-DE

CCPP-2022-

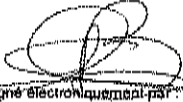
**APPROUVE** tout remboursement dérogatoire complémentaire correspondant aux frais de mission restant à charge de l'agent (formations, passations de concours ou examens professionnels et missions effectuées dans l'intérêt du service), sur la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2026.

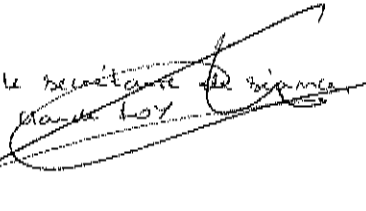
**CHARGE** Madame la Présidente de signer toute pièce permettant de procéder à ces remboursements.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 22/12/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 22/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

  
Le secrétaire de séance  
Maurice LUY

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

DU PAYS DE POUZAUGES

de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122204

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 19/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

**Présents** : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

**Assistaient également à la séance** : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GENERAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 8 février 2022 approuvant les budgets primitifs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
34	21	2183	0	Matériel de bureau et matériel informatique	2 800,00 €	
34	21	2183	5	Matériel de bureau et matériel informatique	2 200,00 €	
34	21	2188	0	Autres immobilisations corporelles	7 500,00 €	
30	21	21568	1	Autre matériel d'outillage d'incendie et de défense civile	500,00 €	
37	21	2138	0	Autres constructions	-15 500,00 €	
37	21	2183	0	Matériel de bureau et matériel informatique	1 300,00 €	
37	21	2188	0	Autres immobilisations corporelles	1 700,00 €	
44	21	2128	3	Autres agencements et aménagements de terrains	1 000,00 €	
47	21	21732	5	Immeubles de rapport	100,00 €	
47	21	2188	5	Autres immobilisations corporelles	400,00 €	
51	21	2111	0	Terrains nus	-200 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le


ID : 085-248500464-20221219-CC13122204-DE

CCPP-2022-

51	21	2138	0	Autres constructions	200 000,00 €	
OF	020	020	0	Dépenses imprévues	-2 000,00 €	
				<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	011	60611	0	Eau et assainissement	3 500,00 €	
	011	60612	0	Energie - électricité	3 000,00 €	
	011	6064	0	Fournitures administratives	3 500,00 €	
	011	6068	0	Autres matières et fournitures	3 000,00 €	
	011	61552 21	1	Bâtiments publics	-1 500,00 €	
	011	61558	0	Autres biens mobiliers	2 000,00 €	
	011	6156	0	Maintenance	23 000,00 €	
	011	617	7	Etudes et recherches	-60 000,00 €	
	011	6188	5	Autres frais divers	5 000,00 €	
	011	6225	0	Indemnités au comptable et aux régisseurs	-2 000,00 €	
	011	6241	0	Transports de biens	-2 000,00 €	
	011	6247	5	Transports collectifs	-12 000,00 €	
	011	6257	0	Réceptions	1 500,00 €	
	011	6261	0	Frais d'affranchissement	2 000,00 €	
	011	6262	0	Frais de télécommunication	-5 000,00 €	
	011	63512	9	Taxes foncières	-1 500,00 €	
	012	6217	0	Personnel affecté par la commune membre du GFP	4 000,00 €	
	012	6218	0	Autres personnels extérieurs	-4 000,00 €	
	012	6457	0	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	2 000,00 €	
	012	64731	0	Versées directement	-2 000,00 €	
	014	70619	8	Reversement sur redevances d'ordures ménagères	4 000,00 €	
	65	65735 8	9	Autres groupements	1 000,00 €	
	68	6815	0	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	73 200,00 €	
	68	6817	0	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	20 000,00 €	
	78	7817	0	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		41 200,00 €
	73	7362	3	Taxes de séjour		19 500,00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>60 700,00 €</b>	<b>60 700,00 €</b>



Envoyé en préfecture le 21/12/2022  
Reçu en préfecture le 21/12/2022  
Publié le   
ID : 085-248500464-20221219-CC13122204-DE

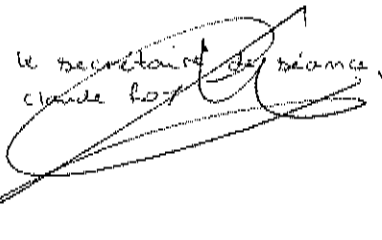
CCPP-2022-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

**Certifié exécutoire,**  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022  
La Présidente, Bérangère SOULARD



Signé électroniquement par  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 21/12/2022  
Qualifié : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

le secrétaire de séance,  
Claude Roy 

CCPP-2022-

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT  
de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122205

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 19/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNÉ donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEEES - DSP**


Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 8 février 2022 approuvant les budgets primitifs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
OF	040	28173		Constructions		500,00 €
OF	021	021		Virement de la section de fonctionnement		-500,00 €
				TOTAL	0,00 €	0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	023	023		Virement à la section d'investissement	-500,00 €	
	042	6811		Dotations aux amortissements des immobilisations	500,00 €	
				TOTAL	0,00 €	0,00 €


Envoyé en préfecture le 21/12/2022  
Reçu en préfecture le 21/12/2022  
Publié le   
ID : 085-248500464-20221219-CC13122205-DE

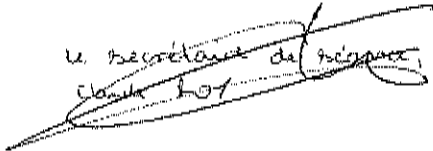
CCPP-2022-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 21/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

  
Le Secrétaire de Pouzauges,  
Claude LOT

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT  
de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122207

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 13 décembre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 19/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLÉ, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAËYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

---

**OBJET SUBVENTIONS D'EQUILIBRE ET D'INVESTISSEMENT AUX BUDGETS ANNEXES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente expose qu'afin de concourir à l'équilibrage budgétaire des budgets annexes, et en prévision des orientations budgétaires attendues pour 2023, le versement de subventions d'équilibre et subventions d'investissement vers certains budgets annexes, est nécessaire avant la clôture de l'exercice 2022.

Compte tenu des situations budgétaires à ce jour, pour chaque budget annexe, et retracées dans le rapport d'orientations budgétaires 2023, les montants présentés ci-après indiquent les montants de subventions proposés du Budget général vers ses budgets annexes. Pour les budgets annexes non économiques, les subventions proposées visent à équilibrer les soldes d'exécution de fonctionnement et à couvrir les éventuels emprunts à rembourser ; il est également proposé de verser une subvention complémentaire d'investissement au budget annexe Echiquier, afin de financer le site internet, le diagnostic thermique et le reste à charge sur la Micro-Folie. Pour les budgets annexes de zones d'activités, il est proposé de ne pas procéder à des versements de subventions : certains budgets devraient clôturer en excédent, d'autres en déficit, mais la consolidation des budgets annexes de zones d'activités devrait laisser apparaître une situation légèrement déficitaire sur 2022 et en amélioration par rapport à 2021 (sous réserve d'une cession de terrain attendue avant la fin de l'année).

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 085-248500464-20221219-CC13122207-DE

CCPP-2022-


**Subventions aux budgets annexes**

Subventions de fonctionnement versées aux budgets annexes	Imputation comptable budget annexe	Imputation comptable budget principal Communauté de Communes	Budget total 2022 (BP + DM)	Subvention versée par le budget principal au budget annexe pour 2022
Manoir des Sciences	RF 74758	DF 6521	157 212,73 €	140 000,00 €
Centre Culturel l'Échiquier	RF 74758	DF 6521	564 432,89 €	640 000,00 €
Aire d'accueil des gens du voyage	RF 74758	DF 6521	27 725,15 €	30 000,00 €
ZA Montifaut	RF 7552	DF 6521	93 200,21 €	0,00 €
ZA Blauderie	RF 7552	DF 6521	21 016,43 €	0,00 €
ZA Fief Roland	RF 7552	DF 6521	67 792,40 €	0,00 €
Autres zones	RF 7552	DF 6521	28 966,67 €	0,00 €
Centre Aquatique	RF 74758	DF 65737	555 478,44 €	490 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 515 824,92 €</b>	<b>1 300 000,00 €</b>

Subventions d'investissement versées aux budgets annexes	Imputation comptable budget annexe	Imputation comptable budget principal Communauté de Communes	Budget total 2022 (BP + DM)	Subvention versée par le budget principal au budget annexe pour 2022
Manoir des Sciences	RI 13251	DI 2041632	41 249,00 €	0,00 €
Centre Culturel l'Échiquier	RI 13251	DI 2041631	113 850,00 €	26 000,00 €
Aire d'accueil des gens du voyage	RI 13251	DI 2041632	5 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>160 099,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>

**Reversements d'excédents par les budgets annexes**

Reversements d'excédents par les budgets annexes	Imputation comptable budget annexe	Imputation comptable budget principal Communauté de Communes	Budget total 2022 (BP + DM)	Excédent du budget annexe reversé vers le budget principal pour 2022
Parc d'activités de la Gare	DF 6522	RF 7551	130 668,08 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>130 668,08 €</b>	<b>0,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 21/12/2022  
Reçu en préfecture le 21/12/2022  
Publié le   
ID : 085-248500464-20221219-CC13122207-DE

CCPP-2022-

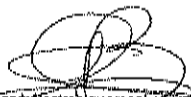
Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

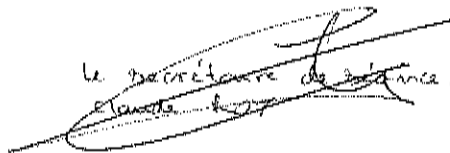
Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les subventions d'équilibre et d'investissement proposées vers les budgets annexes.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 21/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

  
Le secrétaire de séance,

CCPP-2022-

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT  
de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122208

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 13 décembre 2022

-----  
L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 19/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTÉAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET MODALITES DE VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AU CENTRE AQUATIQUE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente expose que le Centre Aquatique est un budget annexe doté de l'autonomie financière. Celui-ci dispose donc de son propre compte de trésorerie. Le versement de subventions d'équilibre au Centre Aquatique par le Budget Général est rendu nécessaire afin de garantir une tarification accessible. Or, les besoins de trésorerie ne peuvent être couverts que par le versement d'acomptes réguliers sur la subvention d'équilibre, tout au long de l'année, dans la limite des crédits prévus au budget général. Ce principe a été acté par délibération n° CC16120837 du Conseil de Communauté du 16 décembre 2008.

La délibération appliquée jusqu'en 2022 nécessiterait d'être mise à jour, car celle-ci ne définit pas les limites maximales de versement, ainsi que le rythme de versement.

Aussi, pour tenir compte des rythmes de décaissement et d'encaissement, il pourrait être envisagé de définir comme suit les conditions de versement des acomptes de subventions d'équilibre par le budget général vers le Centre Aquatique :

- Modalités de versement en attente du vote du budget primitif : 50 000 euros maximum
- Modalités de versement après le vote du budget primitif : 50 000 euros maximum par mois ou 300 000 euros maximum par semestre, dans la limite des crédits prévus à l'article RF 74758 du budget annexe, ou article s'y substituant, et des crédits prévus à l'article DF 65737 - fonction 4 du budget principal, ou article s'y substituant.

Le Conseil de Communauté sera bien sûr amené à délibérer sur le montant définitivement versé au Centre Aquatique, à chaque fin d'année civile.

CCPP-2022-

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

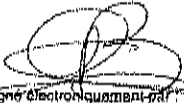
Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

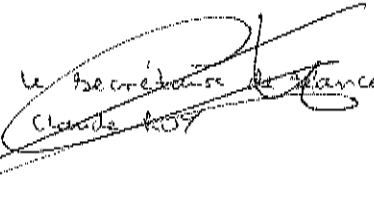
- **APPROUVE** les nouvelles conditions de versement des acomptes sur subventions d'équilibre du budget général vers le budget annexe Centre Aquatique, ci-avant décrites, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- **AUTORISE** Madame la Présidente, à procéder au versement éventuel des acomptes sur subvention d'équilibre, dans les limites définies par la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 21/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzeuges

  
Le Secrétaire de séance  
Claude ROY



DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CCPP-2022-

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122209

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 13 décembre 2022

-----  
L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 19/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Jobl CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

---

**OBJET : SUBVENTIONS D'EQUILIBRE ET D'INVESTISSEMENT VERS LE C.I.A.S. DU PAYS DE POUZAUGES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente expose qu'afin de concourir à l'équilibre financier du C.I.A.S. du Pays de Pouzauges, le versement de subventions d'équilibre à l'établissement est nécessaire avant la clôture de l'exercice 2022.

Compte tenu de la situation budgétaire du C.I.A.S et de ses budgets annexes (Résidences Autonomie et S.A.A.D.), le tableau présenté ci-après propose le montant en versement entre le Budget général de la Communauté de Communes et le C.I.A.S. du Pays de Pouzauges ; le montant proposé vise à équilibrer la section de fonctionnement du C.I.A.S. La subvention sera exécutée après déduction de l'acompte versé par décision du Conseil de Communauté du 05 octobre 2022 (100 000 euros).

CCPP-2022-

**Subventions au C.I.A.S. du Pays de Pouzauges**

Subventions versées au C.I.A.S. du Pays de Pouzauges	Imputation comptable budget principal C.I.A.S.	Imputation comptable budget principal Communauté de Communes	Budget total 2022 (BP + DM)	Subvention versée par le budget principal de la Communauté de Communes au C.I.A.S du Pays de Pouzauges pour 2022
Subvention de fonctionnement	RF 7475	DF 65737	245 300,98 €	235 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>245 300,98 €</b>	<b>235 000,00 €</b>

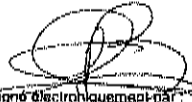
Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

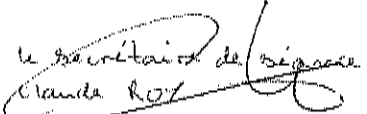
Le Conseil de communauté, à l'unanimité, **APPROUVE** la subvention d'équilibre proposée vers le C.I.A.S. du Pays de Pouzauges.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 21/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

  
Le Secrétaire de Régence,  
Claude ROZ

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

de

DU PAYS DE POUZAUGES

FONTENAY LE COMTE

N°CC13122210

Séance du 13 décembre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 19/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

**Présents** : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

**Assistaient également à la séance** : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : MODALITES DE VERSEMENT D'ACOMPTE DE SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE POUZAUGES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente expose que le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Pouzauges est un établissement public indépendant de la Communauté de Communes. Celui-ci dispose donc de son propre compte de trésorerie. Le versement de subventions d'équilibres au C.I.A.S. par le Budget Général est rendu nécessaire afin de garantir une tarification accessible au sein des résidences autonomie. Or, les besoins de trésorerie ne peuvent être couverts que par le versement d'acomptes réguliers sur la subvention d'équilibre, tout au long de l'année, dans la limite des crédits prévus au budget général de la Communauté de Communes.

Aussi, pour tenir compte des rythmes de décaissement et d'encaissement, il pourrait être envisagé de définir comme suit les conditions de versement des acomptes de subventions d'équilibre par le budget général de la Communauté de Communes vers le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Pouzauges :

- Modalités de versement en attente du vote du budget primitif : 25 000 euros maximum
- Modalités de versement après le vote du budget primitif : 25 000 euros maximum par mois ou 150 000 euros maximum par semestre, dans la limite des crédits prévus à l'article DF 65737 - fonction 6 du budget principal, ou article s'y substituant.

Le Conseil de Communauté sera bien sûr amené à délibérer sur le montant définitivement versé au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Pouzauges, à chaque fin d'année civile.

CCPP-2022-

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,


Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

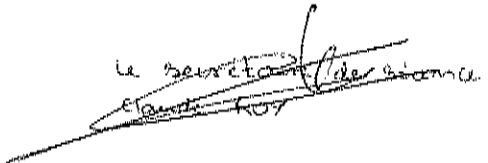
- **APPROUVE** les nouvelles conditions de versement des acomptes sur subventions d'équilibre du budget général vers le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Pouzauges, ci-avant décrites, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- **AUTORISE** Madame la Présidente, à procéder au versement éventuel des acomptes sur subvention d'équilibre, dans les limites définies par la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022

La Présidente, Bérange SOULARD

  
Signé électroniquement par  
Bérange Soulard  
Date de signature : 21/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

  
Le secrétaire, Claude ROY

CCPP-2022-

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT  
de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122211

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 13 décembre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 19/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FLORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN ATTENTE DU VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023**


Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente indique que l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, le Maire ou le Président peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

La délibération d'ouverture anticipée des crédits d'investissements, permet ainsi d'engager et payer toute dépense d'investissement, en attente du vote du budget primitif. Aussi, les tableaux annexés à la présente délibération proposent l'ouverture anticipée des crédits d'investissements, sur le budget principal et 4 de ses budgets annexes, pour des montants affectés par article et chapitre/opération, respectant le seuil des 25 % de crédits ouverts sur l'exercice 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

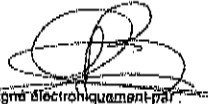
Le Conseil de communauté, à l'unanimité, **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissement aux budgets 2023, en attente du vote des budgets primitifs, tels que proposés en annexe à la présente délibération.

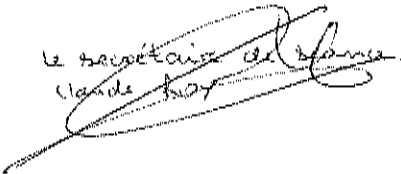
Envoyé en préfecture le 21/12/2022  
Reçu en préfecture le 21/12/2022  
Publié le   
ID : 065-248500464-20221219-CC13122211-DE

CC.PP-2022-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022  
La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 21/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

  
Le Secrétaire de séance,  
Claude Guy

CCPP-2022-

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122212

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 13 décembre 2022  
----

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 19/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HÉRITTEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MÉRIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MUŁOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.


Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : SUBVENTIONS 2023 - AVANCE DE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE POUZAUGES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente expose que la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a signé depuis 2016, une convention d'objectifs avec l'Association Office de Tourisme du Pays de Pouzauges. Chaque année, une subvention est versée par la Communauté de Communes afin de permettre à l'association d'exercer les missions liées à la promotion et au développement touristique.

Les subventions étant votées à partir du vote du budget primitif, la Communauté de Communes peut toutefois voter le versement d'avances de subventions à compter du 1er janvier prochain, afin de permettre à l'association de faire face aux besoins de trésorerie du début d'année. La subvention 2022 votée étant de 174 000,00 euros, une avance de subvention correspondant à 50 % de ce montant, soit 87 000 euros, pourrait être versée à compter du 1er janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022  
Reçu en préfecture le 21/12/2022  
Publié le   
ID : 085-248500464-20221219-CC13122212-DE

CCPP-2022-

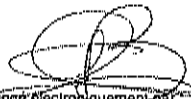
Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

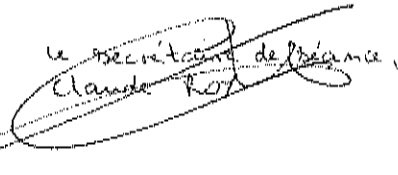
Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE le versement d'une avance de subvention de 87 000 euros à partir du 1er janvier 2023, en attendant le vote de la subvention définitive en cours d'année 2023, à l'association Office de Tourisme du Pays de Pouzauges.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 21/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

  
Le Secrétaire de Présidence,  
Claude ROZ



CCPP-2022-

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT  
de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122213

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 13 décembre 2022  
----

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 19/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 36

Nombre de présents : 31

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENEYEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

---

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Présidente présente les orientations budgétaires pour l'année 2023 telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

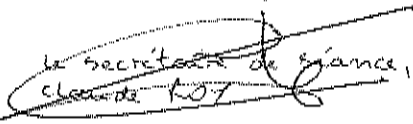
Après tenue du débat d'orientations budgétaires,

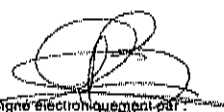
Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2023.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
le secrétaire de séance,  
Claude ROY

  
Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 21/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

CCPP-2022-

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT  
de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122214

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 13 décembre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 19/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 30

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINÉ, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HÉRITTEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Alexandre GUILLÓTEAU, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

---

**OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE CPIE SEVRE ET BOCAGE**

Madame Adeline Auberge, Vice-présidente en charge de l'agriculture, des eaux et de la biodiversité expose que la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (CCPP) avait signé une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec le CPIE Sèvre et Bocage en 2020 pour les années 2020 à 2022. Elle indique qu'une nouvelle convention est proposée à validation du Conseil de Communauté pour les années 2023-2025.

Elle rappelle que la CPO liste les actions menées par le CPIE Sèvre et Bocage en partenariat avec la CCPP.

Le programme proposé est issu d'échanges collectifs et de réflexions menées auprès d'une part, des services et des élus de la CCPP et d'autre part, des salariés et des élus du Conseil d'Administration du CPIE.

La CPO s'articule autour de 3 axes :

- ✓ Gestion de la propriété communautaire
- ✓ Sensibilisation des habitants à l'environnement et au territoire
- ✓ Ingénierie territoriale

Certains s'intègrent directement dans la partie « socle » de la CPO, d'autres participent à l'élaboration des actions issues du dispositif TEN (Territoire Engagé pour la Nature) et du PCAET (Plan Climat-Aire-Energie Territorial).

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Elle précise que la subvention pour l'année 2023, sera votée lors d'une prochaine séance du Conseil de

Communauté.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,


Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

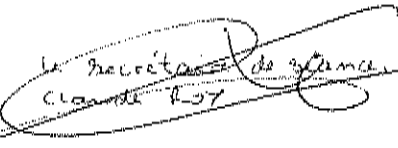
- APPROUVE la convention avec le CPIÉ Sèvre et Bocage pour l'année scolaire 2023-2025,
- AUTORISE Madame La Présidente à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 21/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

  
Claude L... 27

CCPP-2022-

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

de

DU PAYS DE POUZAUGES

FONTENAY LE COMTE

N°CC13122215

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 22/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 30

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur Joël Chateigner, Conseiller communautaire délégué en charge des Eaux rurales et de la GEMAPI, expose que le rapport relatif au prix et à la qualité (RPQS) du Service Public d'Assainissement Non-Collectif doit être présenté en séance de Conseil communautaire. Ce rapport rend compte du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.


Le SPANC du Pays de Pouzauges intervient sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le transfert de la compétence assainissement non-collectif en 2006.

Le rapport doit être mis à disposition dans les mairies pour qu'il puisse être accessible au plus grand nombre et présenté en séance de conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé,  
Après présentation de ce rapport,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport relatif au prix et à la qualité du SPANC au titre de l'année 2021,
- CHARGE Madame la Présidente de le notifier à Monsieur le Préfet de la Vendée et aux dix (10) communes membres du Pays de Pouzauges.

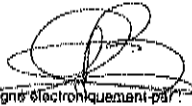
Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
Reçu en préfecture le 22/12/2022  
Publié le   
ID : 085-248500464-20221222-CC13122215-DE

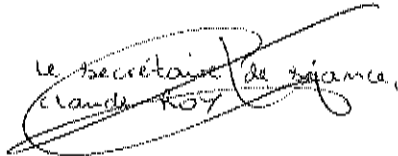
CCPP-2022-

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 22/12/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 22/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Fouzauges

  
Le Secrétaire de séance,  
Claude ROY

CCPP-2022-

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT  
de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122216

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire,

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 23/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 30

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUËT-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : ADOPTION DU PRINCIPE DE LA CONCESSION POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique,

**Madame la Présidente,**

Expose à l'Assemblée :

Que le service public de l'assainissement collectif est actuellement géré en délégation de service public. Les contrats avec les sociétés VEOLIA Eau et SAUR arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

Que les impératifs de continuité de service nécessitent l'emploi de multiples compétences, une capacité de réaction efficace en toute circonstance et des techniques propres à la gestion des eaux parasites ; la Communauté de communes ne dispose pas des moyens et compétences pour gérer les ouvrages et en particulier la suppléance nécessaire en cas d'astreinte ou de situation de crise.

Qu'en particulier le pilotage des ouvrages d'épuration et le suivi des boues nécessitent des compétences spécifiques dont la Communauté de communes souhaite pas se doter.

Que la Communauté de communes souhaite faire supporter le risque industriel et le risque commercial relevant de l'exploitation au Concessionnaire tout en le responsabilisant vis-à-vis de la qualité globale du service public rendu.

Sur les bases des données contenues dans le rapport sur le principe de délégation de service public, propose de retenir la concession de service public à paiement public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de 8 ans.

CCPP-2022-

La concession est soumise à la procédure prévue par les Articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et le Code de la Commande Publique.

Madame la Présidente informe l'assemblée délibérante qu'il convient d'engager les publicités réglementaires relatives à la concession.

Conformément à l'Article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission d'ouverture des plis a été constituée.

Madame la Présidente demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil communautaire,

Au vu du rapport sur le principe de délégation de service public,

Suite à l'exposé de Madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** le principe d'une concession de service public à paiement public, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, pour une durée de 8 ans,

**CHARGE** la Commission de Délégation de Service Public d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public,

**HABILITE** la Commission prévue par les dispositions de l'Article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales à :

- ouvrir les plis contenant les candidatures des entreprises ;
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- ouvrir les plis contenant les offres des entreprises admises à présenter une offre ;
- émettre un avis sur les offres des entreprises

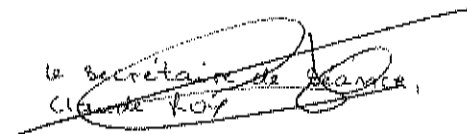
**AUTORISE** Madame la Présidente :

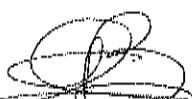
- à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des Articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique puis notamment sur la base des avis de la Commission de DSP, à négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 23/12/2022

La Présidente, Bérange SOULARD

  
La Secrétaire Générale,  
Christine ROY

  
Signé électroniquement par :  
Bérange Soulard  
Date de signature : 23/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT  
de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122217

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 13 décembre 2022  
----

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 22/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 30

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Myriène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DU PAYS DE POUZAUGES**

Madame Mélanie Mulowsky, Vice-présidente en charge de la culture, expose la proposition de règlement intérieur du réseau des bibliothèques du Pays de Pouzauges.

Elle précise que ce règlement précité s'applique à l'ensemble des 13 bibliothèques du réseau des bibliothèques et que celui-ci fixe les conditions d'accueil du public et de prêt d'ouvrages sur tous supports.

Elle propose donc au conseil communautaire d'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque applicable à l'ensemble des 13 bibliothèques.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,


Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement intérieur tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 22/12/2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 22/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

la secrétaire de séance,  
Claude ROY 



CCPP-2022-

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

de

DU PAYS DE POUZAUGES

FONTENAY LE COMTE

N°CC13122218

Séance du 13 décembre 2022

-----  
L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 22/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 30

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Bernard MARTINEAU donne procuration à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Madame Bérangère SOULARD.

Assistent également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

---

**OBJET : PROPOSITION DE DON DE COLLECTION AU MANOIR**

Vu le Code général des collectivités locales et notamment son article L2242-1,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur du 11 avril 1957,

Madame Anne Roy, Conseillère déléguée à la gestion du Manoir des Sciences, expose que M. Stéphane GARRET suite au décès de ses parents, Véronique GARRET (décédée en juin 2020) et François GARRET (décédé en janvier 2022), souhaite faire don au Manoir d'éléments naturels et naturalisés.

En effet, il s'agit d'éléments que M. François Garret a reçu lors de ses 45 années de vie à l'étranger (Afrique et Tunisie) et qu'il a ensuite ramenés en Vendée dans les années 80 et début 90. M. François Garret travaillait pour le fonds européen agricole pour le développement rural et a ainsi vécu au Cameroun, Rwanda, Tchad, Bénin et Tunisie entre 1947 et 1990. Depuis 1992, il vivait en Vendée, à Ste Hermine puis au Prieuré de Réaumur.

Aujourd'hui, M. Stéphane Garret souhaite donner une partie de ces éléments au Manoir des sciences, car il trouve dommage que ces objets restent dans un grenier ou des armoires alors qu'ils peuvent être utilisés pour leur caractère scientifique et exposés dans le cabinet d'Histoire naturelle du Manoir.

Il fait ce don sans condition. Cela serait, en effet, très intéressant de compléter les collections naturalistes du manoir avec ce don qui permettrait aux agents du Manoir de développer les explications, montrer la diversité du monde animal et végétal et se rapprocher du véritable cabinet d'histoire naturelle de M. de Réaumur, le plus grand de son époque.

CCPP-2022-

Enfin, ce don fait sens puisqu'il provient d'une famille vivant à Réaumur dans un domaine que René-Antoine Ferchault de Réaumur a connu.

M. Stéphane GARRET vit aujourd'hui dans la maison de ses parents, au Prieuré, à Réaumur. C'est une demeure située juste derrière le Manoir. Ce logis vendéen classique fut construit à la fin du 18ème siècle sur et avec les ruines d'un ancien prieuré et de son jardin.

Le domaine est dans la famille GARRET depuis le 19ème siècle. L'équipe du manoir connaît bien le lieu pour avoir, à plusieurs reprises, travaillé en lien avec les propriétaires.

Le dernier projet date de 2021 et concerne l'installation de panneaux avec des citations de Réaumur dans un sentier de la propriété.

La proposition de don est jointe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

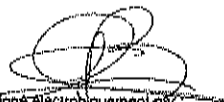
Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

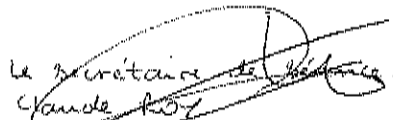
**ACCEPTE le don au Manoir d'éléments naturels et naturalisés tel que proposé.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 22 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 22/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

  
Le Secrétaire de la Communauté,  
Claude ROY

CCPP-2022-

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT  
de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122219

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 13 décembre 2022  
----

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 22/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 34

Nombre de présents : 29

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Bernard MARTINEAU à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Monsieur Didier DOLE a quitté la séance et n'a pas pris au vote sur ce sujet.

**OBJET: ATTRIBUTION DE CHEQUES-CADEAUX DU PAYS DE POUZAUGES AUX AGENTS DE LA COLLECTIVITE**

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 9,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,  
Vu les règlements de l'URSSAF en la matière,  
Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003,  
Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (article 9 de la loi n°83-634),  
Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,  
Considérant que l'Assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Vu l'avis favorable du Bureau des Vice-présidents en date du 15 novembre 2022 pour l'attribution de chèques-cadeaux du Pays de Pouzauges pour un montant fixé à 40 € par agent.

Madame la Présidente expose qu'il est proposé de souscrire une enveloppe pour chèque cadeaux correspondant à 40,00 € par agents, qu'ils soient titulaires, stagiaires, contractuels (CDI, CDD ou apprentis), dès lors que le contrat est égal ou supérieur à 3 mois et que l'agent fasse toujours partie des

effectifs au 31 décembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,


Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

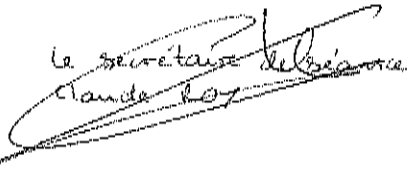
- AUTORISE la Communauté de communes du Pays de Pouzauges à participer à ce dispositif en sa qualité d'employeur,
- APPROUVE l'attribution à l'occasion des fêtes de fin d'année des chèques cadeaux aux agents de la Collectivité : titulaires, stagiaires et contractuels,
- FIXE le montant à 40 € sous forme de chèques cadeaux par agent,
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 22 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 22/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

  
Le secrétaire de séance,  
Claude ROY

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CCPP-2022-

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT  
de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC13122220

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 13 décembre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 22/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 30

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TETAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Bernard MARTINEAU à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT à Madame Bérangère SOULARD.

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

---

**OBJET : PRIME DE FIN D'ANNEE – CONTRATS DE DROIT PRIVES**

Madame la Présidente rappelle au Conseil communautaire que les agents du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges relèvent du droit privé et de la CC du Sports qui traite notamment des conditions d'emploi, de la formation professionnelle, des conditions de travail et des garanties sociales des salariés du secteur d'activité.

Madame la Présidente expose que d'une manière générale, la convention collective peut aussi contenir des dispositions que le code du travail ne prévoit pas, comme par exemple des primes ou des congés supplémentaires.

En dehors de la prime d'ancienneté, la convention collective nationale du Sport ne prévoit pas de primes supplémentaires dont le versement s'impose à la collectivité.

Pour autant, il est possible d'octroyer aux agents des primes et gratifications qui viennent en complément du salaire.

Leur versement reste facultatif tant que la prime ou gratification n'est pas prévue par un accord collectif, un engagement unilatéral de l'employeur et qu'elle ne figure pas au contrat.

Les agents du Centre Aquatique bénéficient aujourd'hui d'une prime versée en fin d'année d'un montant maximal de 300 € nets qui ne figure dans aucun des dispositifs mentionnés ci-dessus.

Afin de la rendre pérenne, il est proposé au conseil de prendre une délibération, qui aura force d'engagement unilatéral de l'employeur, fixant le montant et les modalités de versement de la prime dite de fin d'année.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 085-248500464-20221222-CC13122220-DE

CCPP-2022-

Dans un souci d'harmonisation avec le CIA versé aux agents de droit public de la collectivité, il est proposé de fixer à 375 € bruts le montant de la prime de fin d'année versée aux salariés du Centre Aquatique.

Il est précisé que toutes les sommes suivantes versées au salarié font partie de la rémunération et sont soumises à cotisations sociales :

- Salaires ou gains
- Indemnités de congés payés
- Indemnités, primes, gratifications et tous autres avantages en argent
- Avantages en nature, les commissions et les pourboires

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

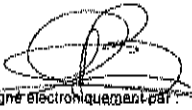
ADOpte la création d'une prime de fin d'année aux agents de droit privé de la collectivité et en fixe le montant à 375 € bruts.

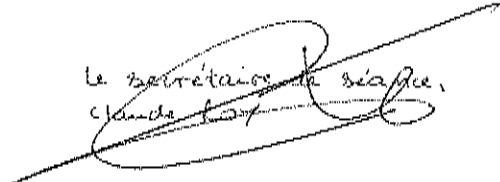
Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire.

compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 22 décembre 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

  
Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 22/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

  
Le secrétaire de séance,  
Claude Luy

CCPP-2022-

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT  
de  
FONTENAY LE COMTE  
N°CC1312221

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 13 décembre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 22/12/2022

Nombre de conseillers : 36

Nombre de votants : 35

Nombre de présents : 30

Présents : Madame Adeline AUBERGER, Madame Lydie AVOINE, Madame Sophie BENETEAU, Monsieur Eric BERNARD, Madame Alexandra BITEAU, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Joël CHATEIGNER, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Didier DOLE, Madame Nicole FIORI, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Franck JAUD, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Claude ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Bérangère SOULARD, Madame TETARD Annie, Monsieur Francis TÉTAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Yves BOUCHET donne procuration à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Monsieur Bernard MARTINEAU à Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Christian PELLETIER donne procuration à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Frédéric PORTRAIT à Madame Bérangère SOULARD.

Assistent également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Claire BATY - Secrétaire des assemblées, Tiphaine GRIS - Responsable Finances.

Monsieur Claude ROY a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE PAR DELEGATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC04062003 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 relative à l'élection de Madame la Présidente,

Vu la délibération n° CC04062007 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 fixant les délégations du Conseil de Communauté à Madame la Présidente,

Madame la Présidente rappelle que tous les achats dont le montant est supérieur à 5 000€ HT sont présentés pour avis lors de chaque Conseil de communauté et actés sous la forme d'une délibération. Les décisions prises par délégation par la Présidente depuis le Conseil de Communauté sont listées dans le

Numéro d'ordre	Intitulé
DP22092022	Rénovation éclairage Echiquier - SONEPAR (85 LES HERBIERS) - pour un montant de 13 657,80€ HT
DP28102022	Consultation consommable scénique à l'Echiquier - MULTISCENIC (85 MONTAIGU) - pour un montant de 5 352,90€ HT
DP29112022	Travaux assainissement ASST EN DSP rue du Moulin Gémot de Bas POUZAUGES - GAUBERT TP (85 POUZAUGES) - pour un montant de 13 974€ HT
DP02122022	Consolidation entrée d'une tour au manoir - BOCARENO (85 POUZAUGES) - pour un montant de 8 432,73€ HT
DP02122022	Abattage châtaignier en éclaircie la Fromentine ATION 8 DU TEN - EKOBOIS ENERGIE (79 LE PIN) - pour un montant de 10 900€ HT

CCPP-2022-

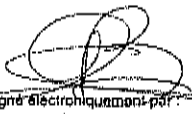
Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

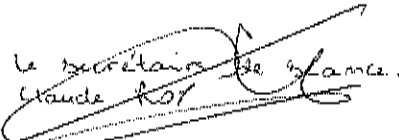
Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des décisions prises par Madame la Présidente telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,  
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 22/12/2022

La Présidente, Bérange SOLLARD

  
Signé électroniquement par :  
Bérange SOLLARD  
Date de signature : 22/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

  
Le secrétaire de séance,  
Claude ROY



**Nos Refs :**

BS/FBu/CC12009

**Objet :**

Convocation

Conseil de communauté du 13 décembre 2022

Pouzauges, le 07 décembre 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité(e) à participer à la séance de Conseil de Communauté qui se tiendra le :

**MARDI 13 DECEMBRE 2022 A 19H00**  
**A LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE A LA FOURNIERE A POUZAUGES**

A l'ordre du jour :

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

- ✓ INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - COMMUNE DE SEVREMONT

**II - FINANCES**

- ✓ FONDS DE CONCOURS A MONTOURNAIS : DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAUX USEES POUR LE PROJET « AGE ET VIE »
- ✓ FRAIS DE MISSION AVANCES PAR LES AGENTS - DEROGATION PONCTUELLE AU MONTANT DES REMBOURSEMENTS PREVUE PAR LE DECRET N°2001-654 DU 19 JUILLET 2001 - ANNEE 2022
- ✓ FRAIS DE MISSION AVANCES PAR LES AGENTS - DEROGATION PONCTUELLE AU MONTANT DES REMBOURSEMENTS PREVUE PAR LE DECRET N°2001-654 DU 19 JUILLET 2001 - ANNEES 2023 A 2026
- ✓ DECISIONS MODIFICATIVES
- ✓ SUBVENTIONS D'EQUILIBRE ET D'INVESTISSEMENT ENTRE BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES
- ✓ MODALITES DE VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTIONS AU BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023
- ✓ SUBVENTIONS D'EQUILIBRE ET D'INVESTISSEMENT AU C.I.A.S. DU PAYS DE POUZAUGES
- ✓ MODALITES DE VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023
- ✓ BUDGETS 2023 - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS DANS L'ATTENTE DU VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES**

Maison de l'intercommunalité

La Fournière - 85708 POUZAUGES CEDEX

Tel : 02 51 57 14 23 -- Fax : 02 51 57 15 02  
accueif@paysdepouzauges.fr - www.paysdepouzauges.fr

- ✓ SUBVENTIONS 2023 - AVANCE DE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE POUZAUGES
- ✓ RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2023

III - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

IV - SOLIDARITES

V - TRANSITIONS

- ✓ CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE CPIE SEVRE ET BOCAGE
- ✓ APPROBATION DU RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF AU TITRE DE L'ANNEE 2021
- ✓ ADOPTION DU PRINCIPE DE LA CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- ✓ PROPOSITION DE MOTION DE SOUTIEN LIGNE FERROVIAIRE 14

VI- ACCES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE TOURISTIQUE

- ✓ REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DU PAYS DE POUZAUGES
- ✓ PROPOSITION DE DON DE COLLECTION AU MANOIR

VII- MARCHES PUBLICS

VIII - RESSOURCES HUMAINES

- ✓ CHEQUES-CADEAUX DU PAYS DE POUZAUGES
- ✓ PRIME DE FIN D'ANNEE - CONTRATS DE DROIT PRIVES

IX - DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION

X - INFORMATIONS DIVERSES

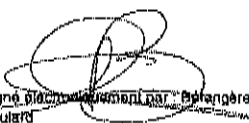
- ✓ REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA MAISON INTERCOMMUNALE : PRESENTATION A VENIR DE L'APD
- ✓ PRESENTATION DES NOUVEAUX LOGOS ET DE LA MARQUE DE TERRITOIRE

Une notice explicative et les annexes sont jointes à la présente convocation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente

**Bérangère SOULARD**

  
Signé électroniquement par Bérangère  
Soulard  
Date de signature : 07/12/2022  
Qualité : Présidente de la CC Pays de  
Pouzauges